

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017.

Le lundi 25 septembre 2017, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PUCHOIS, Maire.

Etaient présents l'ensemble des membres en exercice à l'exception de Madame Pascale MOIGNE qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel LE BEUVANT, de Madame Janine ABGRALL qui a donné pouvoir à Madame Gisèle DETOISIEN, de Monsieur Benoit ABGRALL qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre ABGRALL et de Monsieur Wilbert BELIN qui a donné pouvoir à Madame Stéphanie CADALEN.

Madame Stéphanie CADALEN a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2017.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR.

1. Tarifs de l'eau 2018.
2. Société hippique de Landivisiau.
3. GRDF, redevance d'occupation du domaine public.
4. Contrat de maintenance des appareils de cuisine au restaurant scolaire.
5. Affaires diverses.
 - CAUE : restitution de la rencontre du 19/09.
 - Bilan de la saison 2017 à la maison du Patrimoine.
 - Informations sur la rentrée scolaire et le fonctionnement du restaurant scolaire.
 - Information sur les travaux en cours.

Propos introductif de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire introduit la séance en informant l'assistance de l'avancée du dossier de reprise de l'ancien site de GAD. Il se montre optimiste quant à l'acceptation de l'offre de reprise présentée au tribunal de commerce de Rennes. Il convient aujourd'hui d'attendre cette décision de justice et l'apurement de toutes les voies de recours. L'offre présentée porte sur l'installation d'un nouvel industriel sur la partie basse du site et sur la démolition de la partie haute avec restitution du foncier libéré à la commune.

1. Tarifs de l'eau 2018.

Monsieur Pierre ABGRALL, adjoint au maire délégué aux finances, rappelle au conseil municipal que dans le cadre du contrat d'affermage conclu avec la SAUR il convient de réactualiser les tarifs de la part communale avant le 1^{er} novembre.

Monsieur ABGRALL présente ensuite les tarifs en vigueur actuellement qui sont les suivants :

1. Redevance s'appliquant aux m³ :
 - 1 à 30 m³ : 0.0300 ¢
 - 31 à 130 m³ : 0.3700 ¢
 - 131 à 6000 m³ : 0.4100 ¢
 - 6001 à 50000 m³ : 0.1600 ¢
 - Au-delà de 50001 : 0.1200 ¢

2. Redevance abonnement : 30,00 ¢

Après délibérations et à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs 2017 pour l'exercice 2018.

2. Société hippique de Landivisiau.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le 1^{er} avril 2017 la société Hippique de Landivisiau a organisé le concours de Pouliches Bretonnes. Ce concours est organisé alternativement sur les communes de la CCPL et il est d'usage que les participants soient défrayés à hauteur de 300 ¢.

Le Président de la société hippique l'a rappelé à Monsieur le Maire par courrier du 30/08/2017. Cette subvention n'a pas été prise en compte au mois de juin au moment de la répartition de l'enveloppe budgétaire.

Les crédits alloués pour les subventions au moment du BP 2017 étant suffisants (Article 6574), Mr le Maire propose d'accéder à cette demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser la subvention de 300 ¢ à la société hippique de Landivisiau

3. GRDF : redevance d'occupation du domaine public 2017.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune dispose d'un réseau de Gaz sur son territoire et GRDF doit acquitter chaque année une redevance d'occupation du domaine public basée sur le linéaire de 7133 (L) mètres. A ce linéaire s'applique un coefficient de 0.035 pondéré par le taux revalorisation de la RODP fixé cette année à 1.18 (TR).

La formule de calcul est la suivante : $(0.035 \times 7133 + 100) \times TR$

Le montant de la RODP pour l'année 2017 est donc fixé à 413 ¢.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe la RODP due par GRDF au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de réseaux de distribution de gaz pour l'année 2017 à 413 €.
- Autorise Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant pour l'exercice 2017.

4. Contrat de maintenance des appareils de cuisine au restaurant scolaire.

Monsieur Daniel LE BEUVANT, adjoint au maire, informe le conseil municipal que le contrat de maintenance avec la société Horis arrive à échéance. Ce contrat porte sur l'entretien des équipements de la cuisine du restaurant scolaire.

La société Horis a proposé une reconduction dans les mêmes conditions pour l'année 2018. Le montant de cette prestation est de 1461.60 € TTC.

Il comprend la maintenance préventive des équipements, les rapports d'intervention technique, les certificats de contrôle réglementaire, l'accès à l'assistance.

Il est proposé au conseil d'approuver cette proposition pour un an.

Monsieur LE BEUVANT expose ensuite au conseil municipal que des travaux sont actuellement à l'étude afin d'implanter une chambre froide en remplacement des réfrigérateurs existants. Ils seront réalisés au cours de l'année 2018. Le contrat passé avec Horis sera donc revu à cette échéance.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à reconduire le contrat avec la société Horis pour un an et pour un montant de 1461.60 € TTC.
- Décide que ce contrat est reconduit pour une durée d'un an et qu'il sera revu en fonction des nouveaux équipements qui seront installés au restaurant scolaire courant 2018.

Affaires diverses.

- **CAUE : Restitution de la rencontre du 19/09 avec les services du Conseil Départemental du Finistère.**

La rencontre avec le CAUE a eu lieu le 19/09 avec deux représentantes du CD 29. Cette rencontre s'est déroulée en deux temps : le premier a été consacré à la présentation générale de la commune et des projets de la municipalité et le second à une visite de terrain afin que les techniciennes présentes puissent s'imprégner du cadre local.

La présentation de la commune et la visite de terrain ont permis de réfléchir aux projets structurants de la commune et d'identifier les éléments pouvant accueillir des équipements d'intérêt général. Ainsi, des bâtiments comme l'Hostellerie des Enclos, les locaux du Kiné, la ferme Mével ou la maison du Pors présentent des physionomies et caractéristiques leur permettant d'accueillir un équipement public d'intérêt général.

Cette rencontre doit aboutir sur une restitution de la rencontre avec des préconisations du CAUE et des pistes de réflexion sur l'intégration des projets de la municipalité au cadre lampaulais.

- **Bilan de la saison à la maison du Patrimoine.**

Monsieur Sébastien Le Guen, adjoint délégué au Patrimoine, présente le bilan de la saison estivale au conseil municipal. La fréquentation de la Maison du Patrimoine a été meilleure au mois d'août qu'au mois de juillet et la période la plus dense est celle comprise entre le 14/07 et le 16/08. Cette année de nouvelles actions étaient mises en place avec notamment les balades commentées qui ont été appréciées. Elles étaient programmées deux fois par semaine et à chaque fois le public a répondu présent. Des souhaits de déclinaison de ce type de promenades ont été émis pour d'autres endroits de la commune.

- **Point sur la rentrée scolaire et le fonctionnement du restaurant municipal.**

Monsieur Daniel Le Beuvant, Adjoint délégué au sport et aux associations, informe le conseil municipal des conditions de la rentrée 2017/2018. Les effectifs des 2 écoles sont relativement stables (111 élèves au groupe scolaire Tabarly, 132 au groupe scolaire Saint Joseph) et la rentrée s'est passée sereinement. Le système des TAP est pour l'instant reconduit jusqu'à juin 2018 et une réflexion sur sa poursuite ou son évolution sera examinée par la commission d'ici le mois de décembre après sondage auprès des familles. Monsieur Le Beuvant, rend également compte au conseil municipal de la rencontre qui a eu lieu le 19/09 avec le personnel du restaurant scolaire. La rentrée s'est correctement déroulée et les effectifs semblent pour le moment se maintenir à un niveau élevé, en effet, le nombre de rationnaires est proche d'une moyenne de 170 par jour contre 125 il y a 4 ans soit une augmentation proche des 40% ce qui a des incidences sur la qualité du travail et l'articulation du temps du midi.

Monsieur Le Beuvant informe le conseil qu'il a été décidé d'organiser une réunion avec le personnel du restaurant au cours de chaque période scolaire.

- **Travaux en cours.**

Monsieur Léon CAROFF, adjoint délégué aux travaux, rend compte au conseil municipal de l'avancement des chantiers en cours :

- Rue de Guimiliau : Le chantier est cours de finition mais l'entreprise a du retard, il reste le microbillage des carrefours à effectuer, la pose de la signalétique verticale et l'application de la signalétique horizontale.
- Maison des Associations : Le chantier de réhabilitation de la véranda, confié à l'entreprise Quéinnec, doit démarrer sous peu.
- Une consultation est en cours pour effectuer le ravalement de l'école primaire, ce chantier ne sera toutefois pas engagé avant la fin 2017 mais plutôt au printemps 2018.

- **Commission site internet.**

Le site internet de la commune, hébergé par Réseau des Communes, n'est plus au goût du jour. Monsieur le Maire fait donc appel aux conseillers qui souhaitent participer à la réflexion autour de la refonte du site : Mesdames Stéphanie CADALEN, Sophie NEDELEC et Messieurs Benoît ABGRALL, Sébastien LE GUEN et Hervé CREFF se portent volontaires. Ils composeront donc une commission site internet et seront accompagnés par Véronique HETET et une agence de communication.

Séance levée à 20h15.